

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



La présidente du Conseil national
Le président du Conseil des États
CH-3003 Berne

À l'attention des membres des
Chambres fédérales

Le 15 juin 2020

Retour au Palais du Parlement

Mesdames, Messieurs,

La session d'été s'achèvera prochainement. Si nous sommes satisfaits de constater que la tenue d'une session en dehors de notre environnement de travail habituel a été une réussite, il est néanmoins temps que l'Assemblée fédérale quitte Bernexpo pour regagner le Palais du Parlement. Par la présente, nous souhaitons vous exposer les décisions prises en la matière par la Délégation administrative ainsi que les modifications d'ordre organisationnel qui seront nécessaires au sein du Palais.

Espaces destinés aux séances de commission à partir du 22 juin 2020

La décision de regagner notre lieu de séance ordinaire a été motivée, d'une part, par les coûts élevés liés à l'organisation de séances à Bernexpo et, d'autre part, par les conditions sur place, qui sont peu propices aux échanges entre les députés et entre les groupes parlementaires et qui, par conséquent, compliquent les délibérations. La Délégation administrative a également décidé qu'il fallait aménager les espaces du Palais du Parlement susceptibles d'accueillir des séances de telle manière qu'une distance physique puisse être maintenue entre les députés. À cet effet, la Galerie des Alpes et l'espace de travail situé au troisième étage (« banane ») sont en train d'être agencés et équipés techniquement de telle sorte qu'ils puissent être utilisés pour des séances de commission à partir du 22 juin 2020.

Ainsi, avec la salle du Conseil national, la Galerie des Alpes et la « banane », les commissions du Conseil national disposeront de trois salles pour siéger. Quant aux commissions du Conseil des États, elles pourront se réunir dans la salle 301 et la salle du Conseil des États. Ces mesures permettent de garantir la capacité minimale nécessaire au fonctionnement habituel des commissions.

Si, parmi les différentes options examinées, la Délégation administrative a retenu celle-ci, c'est parce que, par rapport aux autres solutions envisagées, elle n'implique que des adaptations mineures de l'équipement disponible ; en outre, elle peut être mise en œuvre dans les délais requis et elle assure le respect des règles relatives à la distance physique. La délégation est parvenue à la conclusion que les adaptations prévues permettront de protéger au mieux la santé de l'ensemble des personnes présentes tout en garantissant le fonctionnement ordinaire des commissions – indépendamment de l'évolution de la pandémie.



Session d'automne 2020

Il est également prévu que la session d'automne se déroule au Palais du Parlement. La Délégation administrative examinera à sa prochaine séance, soit le 3 juillet 2020, les différents aspects relatifs à l'organisation et au déroulement de cette session. Elle se penchera aussi sur la question des places de travail des députés, lesquelles ne seront momentanément plus disponibles du fait de la nouvelle affectation de l'espace du troisième étage.

Offre de restauration au Palais du Parlement

L'exploitation du Café Vallotton reprendra le 22 juin 2020. L'établissement proposera un choix de boissons et d'en-cas, mais pas de menu ni de repas. Le 3 juillet 2020, la Délégation administrative étudiera les conditions de la réouverture de la cuisine du restaurant de la Galerie des Alpes.

Visites guidées

Les visites du Palais du Parlement seront de nouveau proposées à partir du 6 juillet 2020 et des visites spéciales seront possibles. Afin que les règles relatives à la distance physique puissent être respectées, les groupes de visiteurs ne devront pas excéder 20 personnes. Les visites spéciales qui avaient déjà été réservées devront au besoin être adaptées à cette nouvelle norme ou réparties entre plusieurs visites. Comme les salles des conseils seront utilisées pour des séances de commission, l'offre en matière de visites sera très limitée. Les réservations enregistrées qui coïncident avec des dates de séance seront annulées. Vous trouverez bientôt de plus amples informations à ce sujet sur Parlnet.

Travaux à l'entrée nord du Palais du Parlement

En raison de travaux, l'entrée nord du Palais du Parlement sera fermée du 1^{er} juillet au début août 2020. Vous voudrez bien utiliser, durant cette période, l'entrée située du côté de la Terrasse fédérale.

Bien conscients des désagréments provoqués par tous ces changements, nous mettons tout en œuvre, avec les Services du Parlement, pour les limiter. Il ne sera cependant pas possible de répondre à tous les besoins individuels des parlementaires.

Vous remerciant par avance de votre souplesse et de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Isabelle Moret
Présidente du Conseil national

Hans Stöckli
Président du Conseil des États